

Affaire suivie par Mme Anne RATAYZYK
29 rue Louis de Broglie 21000 DIJON
Téléphone 03 80 28 84 60 – Télécopie 03 80 28 84 61
Adresse mail : anne.ratayzyk@industrie.gouv.fr
C:\Temp\Export\Niveau3_3-1-2005_54_1506_540038.doc
Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or
AR/CT/271204

DIJON, le 3 janvier 2005

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
en CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE
Séance du 20 janvier 2005

OBJET : Action contre les odeurs.

I. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Raison sociale : REINE DE DIJON
Siège social et Rue des Mocéas à
Etablissement : 21410 FLEUREY-sur-OUCHE
Activité principale : Fabrication de moutardes et sauces
Téléphone : 03 80 76 05 10

Situation administrative :

- Arrêté préfectoral d'autorisation du 28 juillet 1999
- Arrêté préfectoral de mise en demeure du 20 février 2002

II. RECAPITULATIF

a) Traitements des effluents

L'installation de traitement des effluents complémentaire mise en place par Reine de Dijon a pour objet de compléter la station de traitement existante de l'usine, dont le rendement était insuffisant et de respecter les dispositions de l'arrêté de mise en demeure du 20/02/2002.

- Fin 2003 : ouvrages béton pour la station biologique
- Janvier 2004 : démarrage des travaux de montage du nouveau process et modification de l'installation existante
- Mars 2004 : mise en service du tamis rotatif et bassin tampon – ensemencement du bassin biologique avec des boues de la STP de Fleurey
- Avril 2004 : apport complémentaire de boues mais taux de boues inférieur à 1g/l
- Mai 2004 : mise en service des unités d'ultrafiltration – action de formation ORELIS –

suivi à distance du site par ORELIS pour le BRGM – mise en place d'un injection d'urée afin d'apporter aux bactéries les nutriments nécessaires

- Juin 1004 : augmentation des apports d'urée et de phosphore pour les bactéries
- Juillet 2004 : montée en concentration de la biomasse plus lente que prévu – mise en place de la table d'égouttage permettant d'extraire les boues en excès.
- Par courrier du 26 juillet 2004, nous avons demandé la réalisation d'une campagne de mesures de bruit et d'odeurs.
- Début de la campagne de mesure d'odeurs le 17 septembre 2004, avec mesure chez les voisins.
- Novembre 2004 : nettoyage et montage des raquettes de diffusion fines bulles par FLYGT et ORELIS ; remise en marche du système de diffusion fines bulles en bassin biologique ; remise en marche de l'hydro-éjecteur en bassin tampon ; changement charge de charbon actif sur filtre bassin tampon ; changement charge de zéolite sur filtre station Flottation ; changement disjoncteur hydro-éjecteur pour éviter les coupures dues à disjonction

Dysfonctionnements :

- Bassin biologique : au démarrage le dispositif d'aération fines bulles ne fonctionnait pas, il a été changé
- 3 tuyauteries qui amenaient les effluents faisaient chuter ceux-ci de 50 cm dans le bassin et entraînaient un panache. Désormais elles plongent dans le « bouillon » (modification le 15 juillet).
- bassin tampon couvert : ont été mis en place des hydroéjecteurs et un agitateur. En juillet, un hydroéjecteur était déplacé. Le 10 septembre , Mr Rateau nous a informé qu'il était remis en place.
- Le 13 octobre, il nous indique que l'hydro-éjecteur « disjoncte » encore.
- Le 26 octobre : vidange du bassin pour réparation de l'hydroéjecteur mal fixé qui a endommagé la canalisation d'aspiration des effluents. Dans le même temps ORELIS (constructeur station) s'est aperçu lors de la vidange de la détérioration des membranes de filtration. Le fournisseur FLYGHT n'avait pas de membranes disponibles en France et l'Espagne n'en avait pas suffisamment.
- Le 4 novembre : plaintes de voisinage odeurs nauséabondes confirmée par écrit le 5 novembre
- Le 5 novembre, Mr Rateau nous indique que les 2 raquettes (fines bulles) d'aération dysfonctionnant, ont fait l'objet d'une réparation de fortune.
- Le 10 novembre , membranes neuves et raquettes ont été remises en place. Les 12 pièces crevées ont été envoyées aux USA pour expertise.
- Le 17 novembre , il nous informe qu'une réparation sur le tuyau d'aspiration des effluents a été faite et que l'hydro-éjecteur a été mis sur un mât de guidage, pour éviter sa dérive ; changement des filtres charbon actif

Le montant des investissements réalisés d'élève à 1 M€ (hors coûts liés aux dysfonctionnements)

- Résultats d'autosurveillance

Au fil des mois on peut constater une amélioration progressive des résultats d'autosurveillance de la DCO ($40 < \text{DCO sortie} < 160 \text{ mg/l}$ avec un flux de l'ordre de 7 kg/j pour une DCO entrante comprise entre 3000 et 10 000 mg/l) . La concentration est

désormais généralement inférieure à 125mg/l en concentration et le flux s'approche des 5 kg/j .

III. REUNION PUBLIQUE

Date : 16 décembre de 18h30 à 21h 00

Inspecteur : Anne RATAYZYK

Accompagnateurs :

Mr le maire de Fleurey-sur-Ouche

Mrs Rateau et Vandermaesen - Reine de Dijon

Mr Chambolle – ORELIS

Mr Labrosse – TERA Technologies

Personnes rencontrées : une cinquantaine de riverains

Objet détaillé de la réunion :

- Plaintes relatives à des odeurs nauséabondes et au bruit
- Point sur la situation de l'entreprise et l'avancement des travaux

Les riverains ont exprimés leur mécontentement de ne pas avoir été entendus lors de l'implantation de Reine de Dijon, il y a 6 ans, à 35 m de leurs habitations, implantation jugée trop proche. Ils ont indiqué subir depuis cette date des nuisances olfactives importantes. Ils ne comprennent pas que Reine de dijon ne réagisse pas quand il y a des odeurs

Reine de Dijon a déploré être à l'origine de gênes pour les riverains et a précisé les actions en cours et a indiqué que la perception n 'était pas la même sur le site, compte tenu de son encaissement.

ORELIS a détaillé les dysfonctionnements intervenus depuis le démarrage de la station qui ont pu être à l'origine d'émanations nauséabondes. ORELIS a indiqué que les membranes FLYGHT défectueuses sont en cours d'expertise aux USA. De nouvelles membranes ont été mises en place en novembre

TERA Technologie a présenté les conclusions de son étude des rejets atmosphériques piégés sur supports puis analysés par chromatographie et spectrométrie de masse. Elle confirme la gêne mise en évidence par les riverains : une circulation aéraulique peut apporter ces odeurs vers les habitations situées au Nord du site et en fonction des conditions météo, la perception peut être plus ou moins importante

Le rapport met en évidence que la principale source d'odeur est le filtre charbon actif, rejet de déconcentration, du bassin tampon couvert et que les alcanes, amines et aromatiques (caractéristique d'effluents IAA) sont les composés majoritaires (sur plus de 150 composés analysés). Ils peuvent avoir des effets irritants pour les voies respiratoires.

Le dysfonctionnement du filtre charbon actif provient d'une condensation de l'air chargé en humidité au niveau de la charge de charbon actif, limitant l'absorption des molécules sur les grains de carbone. Afin de refroidir les gaz issus du bassin tampon et les piéger dans le dévésiculeur, l'installation a été installée à l'extérieur et la

charge changée, semaine 49. Des capteurs ont été à nouveau implantés le jour même à côté de l'installation et chez le riverain le plus concerné par les odeurs.

Les riverains ont indiqués qu'après quelques jours d'amélioration semaine 50 , cela sent de nouveau ; ils s'inquiètent de l'impact sanitaire. Mr Rateau a constaté que la charge de charbon actif était de nouveau humide → le dévésiculeur n'est pas suffisamment dimensionné.

Par ailleurs TERA Technologies précise que le filtre charbon actif capte mais ne détruit pas les molécules. En conséquence, des essais de destruction des molécules sont prévus en début d'année dans l'objectif de solutionner d'ici fin avril 2005, notamment un essai pilote de traitement complémentaire des odeurs par photocatalyse sur oxyde de titane est prévu en janvier.

IV. CONCLUSIONS – PROPOSITIONS

L'études d'odeurs réalisée par TERA technologies est une étude qualitative et semi-quantitative . Chez les riverains, les concentrations maximales relevées sont de l'ordre de 80 µg/m³ pour les amines et 23 µg/m³ pour les aldéhydes. Au delà du caractère irritant de ces molécules, à ce stade il est difficile d'en dire plus sans avoir fait des recherches sur les principales molécules détectées dans les bases de données de données existantes.

Compte tenu des questions des riverains, il semble utile que la caractérisation des émissions des principales molécules détectées soit accompagnée d'une analyse de leurs effets.

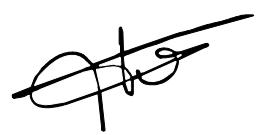
En parallèle, une étude de réduction à la source des principales molécules détectées est à effectuer.

Le fonctionnement des 2 principales installations de traitement des odeurs est à optimiser :

- calcul des hauteurs de cheminée prenant en compte les obstacles
- redimensionnement de l'installation de déshumidification de l'air extrait du bassin tampon
- détermination et mise en place avant fin avril 2005 de moyens de destruction des molécules odorantes

Un suivi par capteurs, en continu sur le site et hebdomadaire dans l'environnement, est à effectuer afin de permettre une corrélation entre les actions menées et l'impact sur le voisinage. En parallèle, l'exploitant mettra en place un outil permettant de recueillir l'avis des riverains sur l'évolution des odeurs.

Un projet d'arrêté complémentaire reprenant les éléments ci-dessus est ci-joint, conformément aux dispositions de l'article 18 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977. Il est proposé au membres du CDH de donner un avis favorable à ce projet.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. RATAYZYK". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'A' at the beginning.

A. RATAYZYK

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DIRECTION REGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Région BOURGOGNE

Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or
29 rue Louis de Broglie
21000 DIJON
03.80.28.84.60 – Fax : 03.80.28.84.61

BORDEREAU DE TRANSMISSION

M. le Préfet de la Région Bourgogne
et de la Côte d'Or
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES &
ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement
21041 DIJON CEDEX

AR/CT/271204

DIJON, le 4 janvier 2005

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
<p><u>OBJET</u> : Installations classées</p> <p>Société REINE DE DIJON Rue des Mocéas 21410 FLEUREY-sur-OUCHE</p>		
. Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées	1	Pour suite à donner
. Projet d'arrêté complémentaire	1	<p>Pour le Directeur et par délégation, La Chef du Groupe de Subdivisions De la Côte d'Or</p> <p>Signé</p> <p>A. RATAZYK</p>

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**DIRECTION REGIONALE DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Région BOURGOGNE**

Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or
29, rue Louis de Broglie
21000 DIJON
03.80.28.84.60 – Fax : 03.80.28.84.61.

BORDEREAU DE TRANSMISSION

M. le Directeur Départemental des Affaires
Sanitaires et Sociales
Service SANTE ENVIRONNEMENT
16-18 Rue Nodot
21033 DIJON CEDEX

AR/CT/271204

DIJON, le 4 janvier 2005

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	OBSERVATIONS
OBJET : Installations Classées pour la protection de l'environnement		
Société REINE DE DIJON Rue des Mocéas 21410 FLEUREY-sur-OUCHE		
. Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées	1	Affaire dont je vous demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Départemental d'Hygiène.
. Projet d'arrêté complémentaire	1	
		Pour le Directeur et par délégation, La Chef du Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or
		Signé
		A. RATAYZYK